

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les trois régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne ont laissé la place à la nouvelle région Grand-Est. Formée de dix départements et couvrant plus du dixième du territoire métropolitain, il s'agit, à l'image de ce dernier, d'un territoire contrasté. Pour cette vieille région industrielle, la fusion constitue un enjeu important.

Problématique : Quelles sont les caractéristiques et les enjeux du territoire de la nouvelle région Grand-Est ?

1 Strasbourg capitale

« Si la loi prévoit que le chef-lieu définitif de la nouvelle région soit pris par décret avant le 1^{er} juillet 2016, la région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne dispose d'ores et déjà de sa capitale, Strasbourg ayant été choisie. Cette décision ne fait toutefois pas l'unanimité, des villes comme Metz, Châlons-en-Champagne et Reims se sentant lésées et désirant obtenir des compensations. [...] La manière la plus simple de trancher consisterait à attribuer le rôle de capitale à la ville la plus importante de la région. Pour ce faire, plusieurs critères peuvent être envisagés : la population et/ou la puissance économique. C'est ce qui permet à Strasbourg, métropole d'importance européenne et septième ville de France, d'avoir été désignée pour être à la tête de la région. [Une autre solution] consisterait à désigner une capitale et lui adjoindre des antennes afin de décentraliser un certain nombre de décisions. Il est envisageable que les grandes villes se répartissent les compétences et les attributions afin que chaque ville ait un rôle bien défini, en différenciant, par exemple, les capitales politique (siège du Conseil régional, centres de décisions) et économique. C'est la solution à laquelle adhère Arnaud Robinet, maire de Reims : "Si Strasbourg est capitale régionale, on va avoir une grande métropole à l'est de cette région. Il va falloir une deuxième métropole d'équilibre. Reims a un rôle à jouer." »

RTL.fr, 17 décembre 2014

	Population	Sièges d'administration
Strasbourg	272 000	Parlement européen Conseil régional Direction des affaires culturelles.
Reims	182 600	-
Nancy	118 000	Agence régionale de santé Rectorat de région
Metz	118 000	Chambre régionale des comptes
Mulhouse	110 000	-
Colmar	67 000	-
Troyes	59 600	-
Châlons	45 000	-

1. Pourquoi Strasbourg s'est-elle imposée comme capitale de région ?.....
2. En quoi peut-on dire que Nancy et Metz sont des « métropoles d'équilibre » ?.....

2 Une région contrastée

	Champagne-Ardenne	Lorraine	Alsace	Grand-Est	France métropolitaine
Superficie (en km²)	25 606	23 670	8 280	57 550	551 500
Population (en millions d'hab.)	1,3	2,34	1,8	5,4	64,5
Densité (hab/km²)	51	99	217	95	118
Répartition des secteurs d'emplois ■ Primaire : agriculture ■ Secondaire : industrie et construction ■ Tertiaire : services					
PIB par habitants	26 768 €	23 650 €	27 322 €	25 610 €	29 574 € (hors IDF: 25 949 €)
Taux de chômage	11%	10,7%	9,3%	10,3%	10%

3. Relève trois arguments justifiant le titre « une région contrastée » :

Exemple : L'Alsace est plus densément peuplée que Champagne-Ardenne (217 hab. Km² contre 51).

3 Amnéville, de la cité industrielle à la cité touristique

	Activités industrielles	Activités touristiques
1888	Premiers hauts-fourneaux	
1964	1,4 million de tonnes de fontes produites	
1978	Arrêts des trains et de l'aciérie	
1986		Zoo et Centre thermal St-Eloy
1987		Casino
1991		Salle de concert Galaxie
1993	Arrêt du laminage	
1996		Thermapolis
1998	Fermeture du dernier haut-fourneau	
2000		Cinéma Gaumont
2002		Musée de la moto et du vélo
2003		Villa Pompéi
2006		Snowhall (piste de ski)
2012		Seglib (gyropode)



L'ancienne cité ouvrière d'Amnéville est organisée en une « ville basse » ①, vouée à la vie quotidienne, et une « ville haute », dédiée aux activités de loisirs : ② le zoo ; ③ le casino ; ④ le Galaxie, salle de spectacle ; ⑤ l'ancien crassier (terril), symbole de l'industrie lourde, réaménagé en piste de ski ; ⑥ les deux centres de balnéothérapie, Thermapolis et la Villa Pompéi ; ⑦ le golf.

4 Les vignobles de Champagne

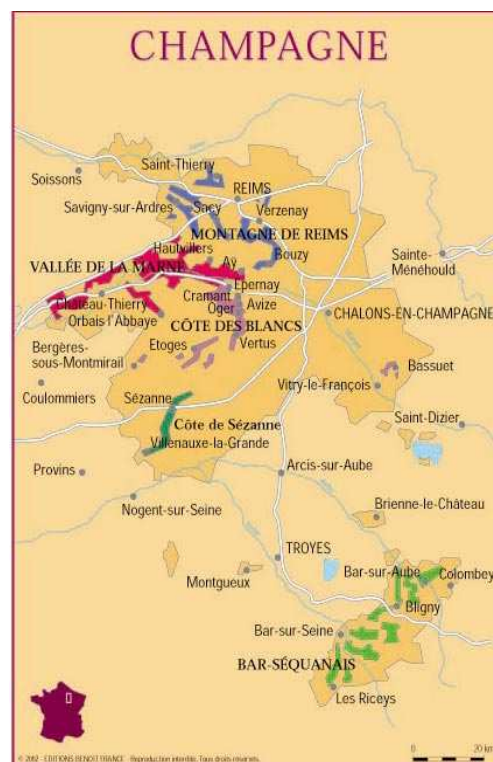
a. Carte des vignobles de Champagne classés AOC-AOP et IGP (à droite)

Le classement en Appellation d'origine contrôlée ou protégée (AOC-AOP) ou en Indication géographique protégée (IGP) authentifie la provenance d'un produit quand il tire une partie de sa spécificité de son origine. Les 34 000 hectares (340 km²) des vignobles de Champagne constituent en effet des « terroirs » présentant une homogénéité physique qui garantit au vin ses qualités viticoles propres.

b. Les ventes de vin de Champagne en hausse en 2015

« Jamais le vin de Champagne ne se sera aussi bien vendu qu'en 2015. Avec 4,75 milliards d'euros récoltés, les ventes de bouteilles enregistrent un record historique, note le Comité Interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC). En hausse de 4,6% par rapport à l'année 2014, l'excellent chiffre d'affaires dégagé par le vin de Champagne résulte de la vente de 312,5 millions de bouteilles. *« Cette augmentation est notamment liée à l'importance du grand export hors Europe, qui bat un nouveau record pour la quatrième année consécutive avec 70,5 millions de bouteilles achetées »*, explique Thibaut Le Mailloux, directeur du CIVC. Effectivement, côté exportations, il y a matière à se réjouir. Hors Union européenne, les États-Unis, le Japon ou encore l'Australie sont de plus en plus friands de vin de Champagne. *« Les vins au grand export sont plus favorisés. La clientèle est davantage prête à payer un prix plus élevé pour du vin lié à la France, à ses valeurs et à son image »*, remarque Thibaut Le Mailloux. »

Le Figaro, 17 février 2016



4. Relève un exemple d'activités productives de la région Grand-Est pour chaque secteur.

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Lieu (où?)			
Activité productive (quoi?)			

5. Comment les producteurs de vin de Champagne protègent-ils leur spécificité ?.....

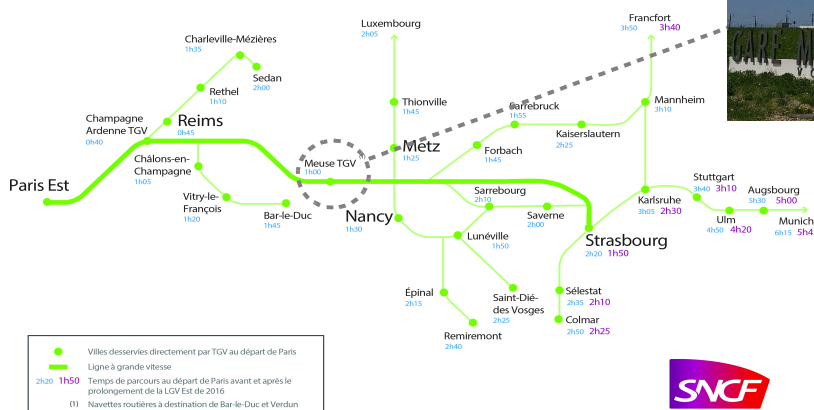
.....

.....

5 Le projet de Ligne à grande vitesse (LGV) Est-européenne

AXE TGV EST

TEMPS DE PARCOURS TGV EST ENTRE PARIS ET L'EST EN 2016



Gare Meuse TGV

Localisation : Les-Trois-Domaines (133 hab.)

Agglomérations desservies :
Bar-le-Duc (33 000 hab.)
Verdun (40 000 hab.)

Fréquentation en 2012 :
185 000 voyageurs

« En matière de transport, une nouvelle carte se dessine en France et en Europe. La réalisation de la seconde phase de la LGV Est européenne se traduira par une meilleure insertion des régions desservies dans leur environnement européen. Strasbourg ne sera plus qu'à 1h50 de Paris et 1h25 de Luxembourg. Il s'agit également d'un maillon essentiel de la Magistrale pour l'Europe, ce grand axe ferroviaire, long de 1 500 km reliant Paris à Budapest, déclaré projet d'aménagement prioritaire du réseau trans-européen de transport (RTE-T) financé par la Commission européenne. »

Source : SNCF, site www.lgv-est.com (2016)

6 Une région pleinement européenne

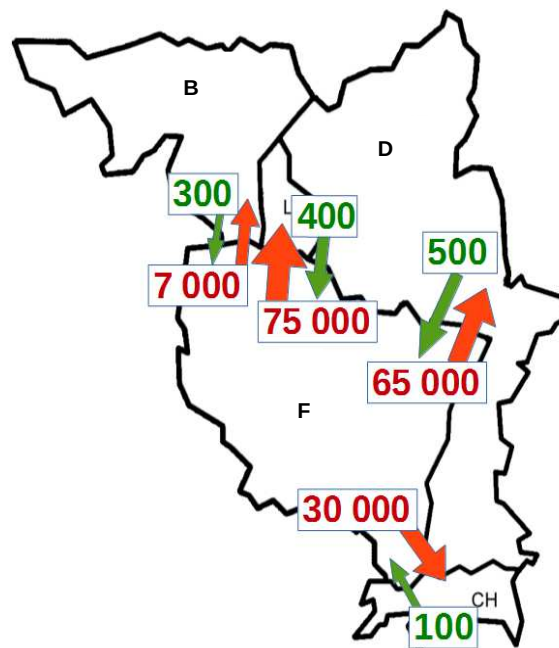
a. La coopération transfrontalière

Une *Eurorégion* est une structure administrative de coopération transfrontalière entre plusieurs territoires de différents États européens, destinée à développer la coopération en matière de transport, d'emploi ou de culture.

Lorraine et Alsace sont toutes deux intégrées à une eurorégion :



b. Les flux de travailleurs transfrontaliers



6. Relève trois arguments montrant que la région Grand-Est s'intègre dans un projet de coopération européenne.

Argument 1 :

Argument 2 :

Argument 3 :